

N° 250
MAI
1986

B R S

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013

Se rassembler... et agir.



Le Mardi 13 Mai de nombreux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs ont participé aux rassemblements et manifestations organisés tant à Paris qu'en province, à l'appel du sntrs.cgt, du sncs.fen et du snpcen.fen, pour protester contre les récentes annulations budgétaires qui touchent de plein fouet la recherche scientifique.

A Paris, près de 600 personnes travaillant dans les laboratoires et services de la région parisienne se sont rassemblés devant le ministère délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur, où une délégation a été reçue par le ministre.

Ils se sont ensuite rendus en manifestation vers l'assemblée nationale où doit prochainement se discuter le collectif budgétaire 1986.

En Province, des rassemblements ont également eu lieu, notamment à Toulouse, Bordeaux, Marseille et Lyon.

Ces initiatives, les prises de positions d'instances scientifiques les plus diverses, témoignent de l'ampleur du mécontentement de l'ensemble de la communauté scientifique et technique devant des mesures de restriction budgétaire qui risquent de compromettre le fonctionnement des organismes publics de recherche, outils indispensables au développement du pays.

Le sncs.fen, le sntrs.cgt, et le snpcen.fen appellent les personnels à prolonger ces initiatives dans les laboratoires et les services afin de créer rapidement les conditions d'un large rassemblement permettant d'obtenir:

- l'annulation des amputations budgétaires,
- un budget 1987 assurant les crédits et les emplois indispensables au développement du cnrs et de l'inserm et pour la satisfaction des revendications des personnels.

A propos de quelques questions sur les CAP et la qualification ...

La tenue prochaine des CAP pose quelques questions sur l'attitude du syndicat devant les changements de classe qui constitueront leur activité principale .

Le SNTRS s'étant prononcé sans ambiguïté pour qu'à chaque niveau de qualification corresponde un grade (ou une catégorie), c'est très logiquement qu'il a combattu dans le nouveau statut le maintien des classes en vigueur dans la plupart des statuts de la fonction publique .

L'institution de classes dans un corps est effectivement un barrage supplémentaire dans la carrière de gens pourtant au sein d'un même grade .

La solution qui semble aller de soi consisterait à ignorer les passages de classes et par conséquent à ne pas s'enfermer dans une discussion sur les critères à retenir, pour aussi logique qu'elle soit cette attitude revient à ne retenir que le critère de l'ancienneté pour les futurs candidats .

On peut objecter que cette "logique" à pour conséquence pratique que dans le seul endroit où le syndicat aura à se prononcer sur une évolution de carrière il adoptera une démarche qu'il a toujours combattue !

On peut aussi objecter qu'en adoptant une telle attitude le syndicat expose sa crédibilité aux yeux des gens qui souhaiteront se voir juger d'abord sur la base de leurs compétences et ceci indépendamment de leur sentiment sur l'opportunité des classes

Il nous paraît nécessaire d'affronter cette question en réfléchissant collectivement sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle position non seulement par rapport aux principes que nous avons toujours défendus mais également par rapport à l'impact de notre décision parmi les gens .

Dans un autre ordre d'idée, il nous faut également évaluer de la manière la plus "objective" l'application de notre conception de la qualification dans les processus de reclassement .

S'il est, en effet, fondamental à nos yeux que la notion de qualification ne se mesure pas exclusivement au nombre et la qualité des diplômes mais en tenant compte des compétences acquises dans le travail, il est non moins fondamental que notre position ne soit pas perçue comme une sorte de "priorisation" de la qualification "sur le tas".

De là, à accrédiéter l'image d'une CGT "ouvriériste" il n'y aurait qu'un pas que d'aucuns franchiraient volontiers !

De cela, il ressort que nous devrions enrichir notre conception de la qualification : sauf à ne retenir qu'une conception statique de la qualification il faudrait approfondir le rapport qualification/formation (cette dernière apparaissant de plus en plus comme un critère de qualité de la qualification notamment par son action de mise à jour), ceci admis il reste difficile de ne comparer que les niveaux apparents de la qualification (poste, diplômes, etc), en effet, le contenu théorique de plus en plus nettement affirmé des qualifications (en particulier dans la recherche) conduit à évaluer avec précision (réévaluer ?) l'égalité que nous postulons entre formation sur le tas et formation "intellectuelle" au moins pour les métiers "qualifiés" ...

Il apparaît également que notre refus net de toute intégration de critères subjectifs dans l'appréciation des carrières ne devrait pas laisser penser que nous refusons l'existence de différences sensibles dans la manière dont mettent en oeuvre leurs compétences les gens d'un même labo et de qualification égale, c'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre l'intervention de certains camarades lors de notre dernier CSN sur la question des primes et de la compétitivité .

Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que nous laissions ce débat aux autres et encore moins que nous l'évitons : la CGT étant preneuse du débat sur l'utilisation des gains de productivité dans l'industrie pourquoi ne nous interrogerions nous pas sur la notion même de productivité appliquée à nos métiers ?

Alors prenez votre plume et débattons !

En bref... En bref... En

Vers une nouvelle action d'ampleur nationale.

Après le blocage des rémunérations en 1986 et les amputations de crédits découlant du collectif budgétaire, les perspectives tracées par le gouvernement concernant le budget 1987 annoncent de nouvelles coupes sombres, notamment des suppressions d'emplois, dans la quasi totalité du secteur public, y compris dans la Recherche.

Au CNRS, plusieurs centaines de suppressions d'emplois de chercheurs et d'ITA seraient envisagées. La situation est très sérieuse. Elle nécessite que l'action du 13 Mai dernier trouve des prolongements qui permettent de rassembler largement les personnels pour obtenir un budget 1987 assurant les crédits et les emplois indispensables au développement du CNRS et de l'INSERM et pour la satisfaction des personnels.

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ont décidé le principe d'une nouvelle action nationale d'ici la fin Juin.

Sans attendre, le Bureau National du SNTRS-CGT appelle l'ensemble des militants, des adhérents à débattre de la situation avec les personnels et décider avec eux des initiatives à prendre.

LE 17 JUIN, JOURNÉE D'ACTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE à l'appel de la C. G. T. doit être un moment de cette mobilisation, faisant converger nos luttes avec l'ensemble des salariés de la Fonction Publique.

Le Bureau National invite les sections locales à contacter celles du SNCS-FEN afin de s'adresser aux personnels pour définir avec eux les modalités de leur participation à cette journée, en particulier aux RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS qui marqueront celle-ci.

cotisations

La CE du 20 JUIN fera le point de la rentrée des cotisations.

MAIS, sans attendre :

- Solder 85 pour les sections qui ne l'ont pas encore fait
- REGLER le 1er semestre des cotisations 86.

Pour mieux vous défendre :
(en douze versements...)

Optez pour le Prélèvement Automatique de vos cotisations !
En réglant régulièrement votre cotisation syndicale vous facilitez le travail des collecteurs et trésoriers et vous donnez au Syndicat les moyens dont il a besoin pour développer son activité.
Adressez-vous à votre collecteur ou TRÉSORIER, il se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

Annulations Budgétaires ...

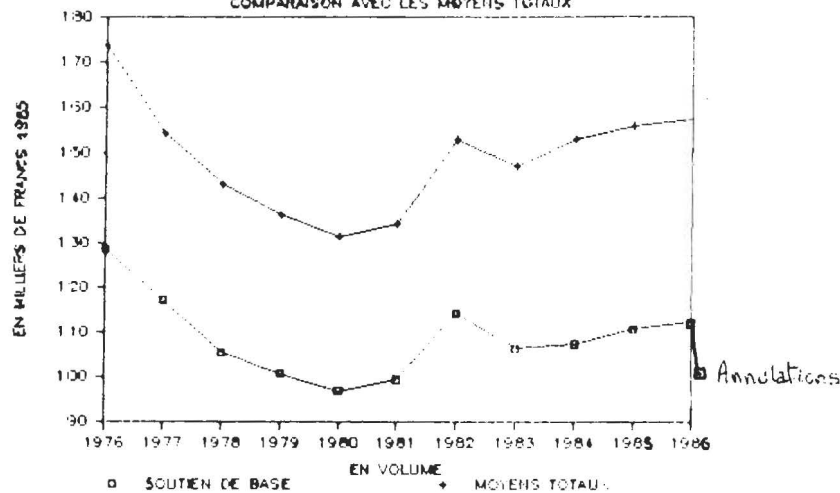
Un mauvais coup contre la Recherche.

Sur 10,3 milliards de francs d'annulations de crédits portant sur l'ensemble du budget de l'Etat, 3,2 milliards concernent directement celui de la Recherche et du Développement Technologique.

Près de 50% des annulations touchant les autorisations de programmes concerne le BCRD :

CNRS

SOUTIEN DE BASE PAR CHERCHEUR COMPARAISON AVEC LES MOYENS TOTAUX



* LE SOUTIEN DE BASE COMPREND LE SOUTIEN DE BASE INITIAL DES TELS GRANDS EQUIPEMENTS
LES MOYENS TOTAUX S'ENTENDENT MOINS OPERATIONS IMMOBILIERES

	CNRS		INSERM	
	Budget 86 initial	Annulations	Budget 86 initial	Annulations
D.O. (dépenses ordinaires)	6 652 000 000	575 000 000 - 8,6 %	1 055 000 000	190 000 000 - 18 %
C.P. (crédits de paiement)	2 020 000 000	135 600 000 - 6,7 %	533 500 000	40 800 000 - 7,6 %
A.P. (Autorisations de programme)	2 298 000 000	230 000 000 - 10 %	565 600 000	57 000 000 - 10 %

Ces annulations s'inscrivent dans un ensemble de mesures du nouveau Gouvernement, prétendument destinées à favoriser l'emploi des jeunes :

- blocage des salaires des fonctionnaires
- suppression de l'autorisation préalable de licenciement
- suppression de l'impôt sur les grandes fortunes
- rétablissement du secteur privé dans les hôpitaux publics

auxquelles s'ajoutent les récentes attaques du Ministre du Travail contre la retraite à 60 ans.

Ces annulations de crédit s'ajoutent à l'insuffisance des moyens programmés par le Plan triennal et traduite dans le budget initial 1986.

Alors que la France n'a toujours pas rattrapé l'effort de Recherche de ses principaux partenaires industrialisés, pas un organisme ou service de recherche public n'échappe à ces mesures : CNRS : - 10%, INSERM : - 16%, ANVAR : - 40%, AFME : - 30%, Fonds de la Recherche : -40%

Il n'y a que Mr DEVAQUET pour considérer que l'avenir du CNRS et de l'INSERM est préservé !

C'est tout l'équilibre du potentiel de recherche déjà fragilisé par les insuffisances antérieures qui est ainsi mis en cause : équilibre entre Recherche Fondamentale et Recherche Technologique, entre financement public et privé ; équilibre à l'intérieur des programmes scientifiques et entre indépendance nationale et coopération.

Annulations Budgétaires ... (suite)

Entrevue
Syndicats/
Direction
C.N.R.S.
2 mai 86.

Répondant à la sollicitation du SNTRS (lettre du 22/4/86) le Directeur Général du CNRS a reçu l'ensemble des organisations syndicales représentatives le vendredi 2 Mai.

Au-delà des chiffres déjà connus concernant le CNRS, il a précisé les conséquences de l'arrêté du 17 Avril portant annulations de crédits du budget 1986.

DEPENSES ORDINAIRES - TITRE III : - 575 MF

Il s'agit de la ligne "dépenses de personnels". Le fonds de roulement est, selon le DG, "suffisamment abondé" pour que les mesures annoncées pour 1984, 1985 et 1986 concernant l'embauche, les promotions de corps et de grade, la constitution du corps des AI, la titularisation des mi-temps soient effectives en 1986.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - TITRE VI

- 230 MF en AP et 135,6 MF en Crédits de Paiement. Ces 135,6 MF correspondent à la tranche d'exécution 86 des 230 MF d'AP annulées.

Selon le Directeur Général, cette annulation de 10 % des AP va signifier qu'en moyenne 10 % des programmes scientifiques et du soutien de base aux laboratoires seront purement et simplement annulés.

- Le transfert du CDST à Nancy serait maintenu.

- La plupart des engagements internationaux (tels le réacteur à haut flux de Grenoble avec l'Institut Laue-Langevin, le projet européen de synchrotron à rayonnement ou encore la contribution du CNRS au CERN) et des grands équipements en cours de construction comme SUPER ACO, ne seraient pas touchés par ces abattements.

- L'action Chimie-Biologie et le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur les Matériaux (PIRMAT) devraient continuer à se développer.

Le DG qui s'est engagé à donner les informations poste par poste dans chacun des départements a également indiqué que, du fait de ces annulations, la poursuite de certains projets ne pourraient se faire qu'en rabotant, voire en supprimant d'autres programmes.

Dans l'attente de ces décisions, les AD ont reçu l'instruction de bloquer temporairement 20 % des crédits des formations.

- Il faut également souligner que les annulations qui touchent l'AFME (-40%) et le Fonds de la Recherche (-50%) et qui participent aux financements de programmes interdisciplinaires tels le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur les Sciences pour l'Energie et les Matières Premières (PIRSEM) et le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement (PIREN) auront, de ce fait des répercussions sur le CNRS.

Le DG a insisté sur la nécessité de poursuivre une politique d'ouverture et de coopération s'appuyant sur des priorités scientifiques bien définies.

- Le Conseil d'Administration sera réuni pour discuter des modifications budgétaires proposées par la Direction ainsi que des orientations du budget 1987, pour lequel, a-t-il déclaré "(...) il ne fallait pas avoir la naïveté d'être optimiste (...)".

- Les propos du Directeur Général confirment les inquiétudes exprimées par le SNTRS-CGT.

- Il a certes pris l'engagement que les mesures concernant les personnels annoncées pour 1984, 1985 et 1986 seraient effectives en 1986, mais cela fait déjà 3 ans que l'embauche comme les promotions sont bloquées et ce ne sont que des engagements du Directeur Général qui est nommé... par le Gouvernement...

Ces engagements ne valent que pour 1986.

Les perspectives du budget 1987 annoncées récemment par "la lettre de cadrage du Premier Ministre" aux membres du gouvernement indiquent notamment :

(...) L'objectif de réduction des effectifs de chaque administration est fixé à 1,5 % au moins des emplois aux seules exceptions des personnels enseignants du technique, du supérieur et du second cycle du secondaire et des forces de sécurité qui feront l'objet d'un examen particulier. Il s'étend aux établissements publics et organismes assimilés placés sous votre tutelle (...) "

"(...) "La pause catégorielle sera maintenue", confirme M. Chirac, signifiant par là qu'il n'y aura pas d'augmentation du pouvoir d'achat. "Je vous rappelle à cette occasion qu'il vous appartient, dans la limite des

dotations existantes, de veiller à l'application effective des dispositifs permettant de moduler certains éléments de rémunérations en fonction de la qualité du service rendu (...)".

Si de telles orientations n'étaient pas mises en échec, cela signifierait sans doute qu'au blocage des salaires et aux menaces renouvelées de modulation des primes, rejoignant en cela les projets de la Direction, s'ajouterait la suppression d'emplois qui touchera l'embauche, les promotions et le reclassement (fait à partir des postes vacants et des transformations d'emplois) ainsi que la titularisation des mi-temps prévue en 1986... 1987 et 1988.

- Concernant les moyens de travail, les propos du DG présagent clairement la remise en cause de programmes scientifiques, des difficultés grandissantes dans le fonctionnement des laboratoires et des services : le soutien de base / Chercheur déjà jugé insuffisant dans le schéma-directeur va connaître une nouvelle dégradation qui le ramènera à un niveau à peine supérieur à celui de 1979. Les équipements mi-lourds subiront de plein fouet les effets de cette politique de restrictions budgétaires.

Entrevue
SNTRS-CGT
et
Direction
INSERM.
23 mai 86

Le Directeur Général de l'INSERM a reçu le SNTRS-CGT le 23 Mai. Les conséquences des annulations budgétaires pour 1986 et les perspectives du budget 1987 ont été précisées.

LES ANNULATIONS BUDGETAIRES

-TITRE III : dépenses de personnels

De même qu'au CNRS, l'annulation de 180 millions de francs a pour conséquence d'"écrêter" le fond de roulement qui est ainsi ramené à une réserve minimum.

Si les promotions et recrutements pourront être effectifs en 86, force est de constater que cela n'est rendu possible que par le retard pris dans leur application (4ème trimestre 1986).

- TITRE VI : - 7,6% en Crédits de Paiement

Ce sont les dotations aux unités, les relations contractuelles de l'organisme et les opérations immobilières qui sont touchées :

-- - 10% de dotations aux unités sur leur budget initial qui avait déjà été révisé à la baisse par rapport à 85.

-- les relations que l'organisme entretient avec l'extérieur vont être affectées par le biais des CRE (contrats de recherche externes) et les réseaux (Nord-Sud ; recherche clinique et en santé publique) - Si la Direction Générale n'envisage pas d'en diminuer le nombre, leur montant sera révisé à la baisse -C'est la politique d'ouverture et de coopération de l'organisme qui est ainsi bloquée dans son développement.

-- opérations immobilières : ce sont les transferts d'unités et aménagements qui sont annulés. De plus, l'Administration de l'INSERM a également amputé son budget de 1 million de francs.

Le débat ne porte donc pas sur le "confort quotidien des laboratoires" (cf. déclarations de Mr DEVAQUET), mais sur les moyens donnés à l'INSERM pour mener à bien sa politique de développement et d'ouverture. Les quelques éléments concernant le budget 1987 confirment et aggravent cette tendance.

BUDGET 1987

- Dépenses de personnels

L'INSERM comme le CNRS est bien concerné par la réduction des effectifs. - 1,5% cela se traduit par la suppression de 66,5 postes (ITA et chercheurs) pour l'organisme.

Le taux moyen de départ des personnels d'une année sur l'autre devrait permettre selon la Direction Générale, qu'il n'y ait pas de licenciement. Mais les créations d'emploi ! ?... Les propos du Directeur Général (identiques à celui du CNRS) confirment nos inquiétudes.

- Le développement de l'organisme.

L'objectif affiché par l'INSERM reste la création de 10 unités. Mais on sait déjà que le Conseil Scientifique qui va siéger fin juin travaillera sur une hypothèse de 6 créations (4 province + 2 région Ile de France). La Direction Générale annonce qu'elle n'entend pas annuler sa politique de créations d'unités et que les conséquences pour les unités existantes se posent en terme de solidarité.

13 Mai :

Entrevue avec ... Mr Devaquet

Il aura fallu l'appel des 3 syndicats de la "plate-forme intercatégorielle" SNTRS/SNCS/SNPCEN à la journée d'Action du 13 Mai pour que le nouveau Ministre réponde enfin à leur demande d'entrevue faite il y a un mois et demi, au lendemain de sa nomination.

Mr DEVAQUET a indiqué qu'il ne répondrait pas à toutes les questions et en particulier celles touchant à l'emploi scientifique : besoin de travailler au dossier. Il n'a toutefois pas démenti que la recherche était touchée par les mesures concernant la Fonction Publique (1,5 % de baisse des effectifs).

Sur le budget 86, Mr DEVAQUET en tant que membre du Gouvernement assume pleinement le collectif budgétaire. Il a cependant reconnu que la Recherche était particulièrement touchée, mais il a mis en regard "l'objectif noble" que représentait l'emploi des jeunes. Les instructions actuellement données aux Directions d'organismes sont de veiller à ce que les programmes d'avenir ne soient pas sacrifiés devant le quotidien...

Le budget 87 de la Recherche s'inscrira bien dans la lettre dite "de cadrage" du Premier Ministre ; Mr DEVAQUET fera valoir l'effort particulier demandé à la recherche dans le collectif pour que la Recherche puisse avoir un "traitement correct".

En ce qui concerne l'avenir des organismes, Mr DEVAQUET a rappelé qu'il s'était personnellement engagé à ce que le CNRS et l'INSERM ne soient pas remis en cause dans leur existence. Mais selon lui, les organismes souffrent de défauts qu'il faut corriger :

- administration centrale trop lourde,
- problème de la compétence scientifique des syndicalistes dans l'évaluation ! ...

Du déjà entendu quand on porte des coups aux organismes publics !!

... et avec la Direction du C.N.R.S.

Au quai Anatole France, Mr ROYER représentant la Direction en l'absence de Mr PAPON en mission à Pau, recevait une délégation des trois syndicats venue lui faire part du mécontentement des personnels, lui remettre les pétitions signées par plus de 400 ITA et chercheurs des laboratoires d'Orsay et lui demander des précisions sur les conséquences des annulations de crédits.

Mr ROYER a indiqué que les Directeurs de l'IN2 P3 et de l'INSU examinent les possibilités de faire des économies sur le budget de fonctionnement de 86. Cela se traduit par l'arrêt de certains gros équipements dès 1986, tels Saturne et Orphée, sous réserve d'accord avec le CEA, voire le GANIL, pour une période de 1 à 3 mois.

Par ailleurs des projets internationaux seront touchés... Le projet Franco-Allemand HERA serait annulé, la réalisation du synchrotron à Grenoble retardée.

Les projet immobiliers du CNRS seront durement touchés, puisque 20 MF sont annulés sur les 75 MF budgétisés (hors CDST).

En ce qui concerne les promotions et embauches 86, Mr ROYER a affirmé qu'elles ne seraient pas touchées. En revanche la préparation du Budget 87 ne serait pas commencée.

Le contenu de la lettre-cadre du Premier Ministre (suppression de 1,5 % des emplois en 87 notamment) donne une idée précise des orientations de ce budget.

Il y a fort à craindre que le budget 87 du CNRS ne soit préparé sur la base du budget 86 rectifié déjà par les annulations et peut-être encore plus par le collectif budgétaire.

Le point sur ...

Les Assistants Ingénieurs

Le travail des experts par Branche d'Activité Professionnelle (BAP) vient de s'achever. Il en résulte un avis positif pour 1668 candidatures sur 2628 présentées, soit 63,4 %.

Il apparaît d'ores et déjà que les 1205 possibilités budgétisées au titre de 1984, 1985 et 1986 seront nettement insuffisantes, ainsi que nous l'avons dit il y a quelques mois.

C'est maintenant à la Commission Paritaire Spéciale d'Intégration, qui se réunira les 30 Mai, 2 et 3 Juin prochain, qu'il revient de statuer sur l'ensemble des dossiers de candidatures. Cet examen doit permettre de revoir, si cela s'avère nécessaire, les avis formulés par les experts.

Or la Direction, après avoir refusé, en Novembre 1985, de négocier les critères devant présider tant aux travaux des experts qu'à ceux de la Commission, vient de faire savoir qu'elle s'apprêtait à saisir la dite commission de listes nominatives bloquées par BAP.

En procédant ainsi, elle interdirait toute possibilité d'intervention réelle des représentants des personnels sur chacun des dossiers. Elle tente de limiter au maximum la liste des candidats retenus au-delà des seules 1205 possibilités budgétaires.

Cela est inacceptable !

**E N S E M B L E, A G I S S O N S P O U R
E X I G E R :**

--- que la commission puisse siéger le temps nécessaire à un examen sérieux des dossiers.

--- les moyens nécessaires pour intégrer dans le corps des AI tous les 2B/2D exerçant la qualification requise.

--- la constitution d'une liste d'attente pour prendre en compte, au-delà des 1205 possibilités, les candidats ayant satisfait aux conditions d'intégration.

Les mi-temps

La lettre interministérielle du 12/3/86 ouvre le droit à la titularisation pour les agents recrutés à temps partiel, dans les conditions du décret du 27 décembre 1984.

En 1986 120 postes ont été réservés à cet effet. Ces postes doivent être utilisés, selon nous, de façon à titulariser le plus possible de mi-temps, par l'utilisation maximum de l'"effet cascade" (utilisation d'un demi-poste pour effectuer plusieurs titularisations), tout en permettant bon nombre de titularisations à plein temps. La Direction a adressé aux mi-temps un dossier. Elle met en place le système suivant : des postes conditionnels réservés aux mi-temps, sont affichés à plein temps en plus grand nombre que les postes à pourvoir ; les agents se portent candidats sur ces postes, le choix parmi les candidats est fait par la Commission Informelle d'Intégration (celle-ci se réunira le 10 Juin 1986).

Le délai accordé aux mi-temps pour la réponse est trop court. Nous nous sommes donc adressés à la direction pour qu'elle reporte la date limite de réponse de 15 jours.

Il semble que la Direction veuille retenir comme critère de titularisation prioritaire le fait que les agents aient exprimé le souhait de travailler à plein-temps. Ce qui interdirait la possibilité de cascade.

Concernant l'utilisation des demi-postes libérés à l'issue de ce 1er affichage, aucune précision n'est donnée. La Direction ne parle plus que d'un "éventuel second affichage".

En ce qui concerne la titularisation des agents voulant rester à mi-temps le document de la Direction est imprécis.

Tout cela donne à penser que la Direction n'utiliserait pas toutes les possibilités dont elle dispose pour titulariser le plus grand nombre possible de mi-temps dès cette année.

Le 10 Juin et la période qui précède devrait être l'occasion pour les personnels d'exprimer par tous les moyens leur volonté d'obtenir :

-- la titularisation du plus grand nombre possible de mi-temps avant la fin de l'année et au minimum les 240 prévus au budget 86.

-- la prise en compte, dans la Commission, de l'avis des personnels quant à l'affectation des postes et à la suite de la procédure.

les primes

Alors que la direction avait décidé, lors d'un Comité de direction en juin 1985, de moduler intégralement les primes, elle a du tenir compte du travail de sensibilisation et de mobilisation des personnels effectué par les militants du SNTRS-CGT. Non seulement les primes n'ont pas été modulées intégralement ce premier semestre 1986, mais il apparaît que :

--- Les calculs ont été faits en prenant en compte les traitements de novembre et "l'indice de référence" prévu par le décret a été, suite à notre intervention, augmenté des 2 points d'indice supplémentaires.

--- Les pourcentages appliqués : pour les T1 et T3 sont appliqués, comme nous demandions, les 12 % prévus (au lieu de 11,54 % et 11,52 % lors du 2ème semestre 85), pour les Ingénieurs d'Etudes par contre, le pourcentage appliqué reste 13,75% au lieu des 16% prévu par le décret. Les Ingénieurs de Recherche se voient quant à eux appliquer un pourcentage légèrement supérieur à 16% (16,23%).

--- Les primes des Administratifs : le système en vigueur au 2ème semestre 1985, marqué par un progrès sensible pour les SAR 3 qui bénéficient depuis lors de l'indemnité forfaitaire et pour les corps d'Adjoints Administratifs à Agents de Bureau, a été reconduit.

La menace contre les primes ne sont cependant pas écartées. Les déclarations récentes du Premier Ministre, concernant les restrictions salariales et notamment les primes dans la Fonction Publique, laissent craindre que la direction puisse y trouver un encouragement à mener jusqu'au bout son projet de modulation intégrale des primes.

PRIME DE RECHERCHE C.N.R.S. - 1er SEMESTRE 1986

TITULAIRES (non soumise à cotis.)				CONTRACTUELS (soumise à cotis)	
IR hCl.	15476,24	16,23%	OA		16956,24
IR 1	13362,00	16,23%	1A		14651,68
IR 2	10127,20	16,23%	2A		11120,88
IE(ex 3A)	9514,08		3A		10423,20
IE(ex 1B) (ex 1Bbis)	6849,84	13,75%	1B		7516,14
AI	5978,04		1B bis		6976,98
T1	5470,62	12%	2B		5993,88
T3	4883,88	12%	3B		5359,62
AJT 2	4154,46	12%	4B		4519,20
			5B		4360,62
AGT 2	4059,36	12%	6B		3932,46
			7B		3837,36
CAR	5295		OD		5295
AAR	5295		1D		5295
SAR 1	5295		2D		5295
SAR 3	5295		3D		4235
AJA 2	4154,46		4D		4135
			5D		4135
AGA 2	4059,36		6D bis		3932,46
AGB 2	4059,36		6D		3932,46

INSERM : 45 85 48 59

CNRS - 45 85 61 52

POUR APPELER SNTRS-INFO TELEPHONE :
(SUR REPONDEUR TELEPHONIQUE)

C'embauche, le reclassement, les promotions.

CONCOURS EXTERNES

Les concours externes pour l'accès aux corps d'Ingénieurs de Recherche et d'Ingénieurs d'Etudes sont ouverts. 48 postes ont été affichés à cet effet (1 poste d'IR 1, 21 postes d'IR 2 et 26 postes d'IR 2).

Nous n'avons aucune information de la direction concernant la mise en place des concours externes pour les autres corps, cela alors que rien ne s'oppose plus aujourd'hui à leur organisation.

Ce retard est incompréhensible et inadmissible de la part de la direction. La mise en place des concours externes devient urgente. En effet, les recrutements au CNRS sont arrêtés depuis bientôt 2 ans, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement des laboratoires et services (actuellement, selon la direction, 400 postes ne sont pas pourvus). C'est cette non utilisation de postes pendant 2 ans qui a permis, en partie, au gouvernement de pratiquer une ponction de 500 MF sur le budget des personnels. La persistance de cette situation risquerait de peser lourd dans la préparation du budget 87.

CONCOURS INTERNES

Nous n'avons toujours pas eu communication, par la Direction, d'un calendrier de mise en place des concours internes (reclassement et fonctionnement normal du statut). Or, la Direction a envoyé dans les circonscriptions des documents et des dossiers de candidatures. Tous ceux qui veulent être candidats doivent sans attendre s'adresser à leurs A.D. afin de retirer les dossiers de candidatures dès la sortie du décret d'ouverture du concours.

En ce qui concerne les modalités pratiques de mise en place des concours de reclassement, la direction a édité une plaquette ("Guide du candidat aux concours internes") qui sera remise aux candidats aux concours (nous reproduirons prochainement cette plaquette dans SNTRS-INFO). Elle a d'autre part publié une circulaire concernant leurs conditions d'organisation (voir SNTRS-INFO n°15).

Elles requièrent l'avis des Commissions Administratives Paritaires. Les retards dans la titularisation des agents a nécessité d'organiser l'élection des CAP en septembre. (17% des ITA et 24% des chercheurs n'auraient pu figurer sur des listes électorales faites en mai ou juin). Les Commissions nouvellement élues ne pourront donc pas siéger avant la fin du mois de septembre.

Dans un courrier, daté du 14 mai, aux responsables d'unités le Directeur indique que les différentes procédures de promotions (les demandes) devraient se situer sensiblement aux dates suivantes :

- concours internes : entre le 15 mai et le 15 juin.
- notation : entre le 10 juin et le 10 juillet.
- changements de grades : entre le 20 juillet et le 20 septembre.

Cette lettre laisse aussi apparaître que la direction n'entend effectuer les avancements accélérés d'échelons que pour les années 85 et 86. Elle fait passer à la trappe les possibilités ouvertes au titre de 1984!

PROMOTION DE GRADES ET D'ECHELONS ACCÉLÉRÉS.

Elections de Commissions Administratives Paritaires Nationales.

Après trois réunions Syndicats/Direction le calendrier des élections a été fixé comme suit :

MARDI 17 JUIN
Dépôt des listes électorales provisoires chez les Administrateurs Délégués. Les syndicats devraient pouvoir les avoir dès leur édition aux environs du 11 Juin, peut-être même vers le 9 Juin. Les listes seront tirées à partir du fichier paie de Juin.
● JEUDI 19 JUIN ● (délai fixé statutairement)
Début de la consultation des listes électorales.
VENDREDI 27 JUIN (délai fixé statutairement)
Fin de la consultation des listes électorales.
LUNDI 30 JUIN
Fin du délai pour les réclamations.-
● MERCREDI 2 JUILLET ●
Le Directeur Général arrête la liste électorale définitive (LES RECLAMATIONS ARRIVANT CE JOUR SERONT ACCEPTÉES).
● LUNDI 7 JUILLET ●
Date limite de dépôt des listes de candidats - 18 H -
MARDI 8 JUILLET
Mise en place de la commission électorale.
JEUDI 10 JUILLET
Réunion de la commission électorale.
MARDI 29 JUILLET
Mise à disposition du service courrier du matériel électoral.
MARDI 5 AOÛT
Fin de l'envoi du matériel électoral.
RAPPEL DU VOTE DANS "LE COURRIER DU CNRS" avec feuille de paie d'août.
● MARDI 16 SEPTEMBRE ●
DATE LIMITE DE RECEPTION DES ENVELOPPES "I" : 16/9 à 9 heures.
Dépouillement et proclamation des résultats.

Seront électeurs tous les agents CNRS ayant reçu leur décision de titularisation, avant le 30 Juin. (date limite des réclamations, celles-ci seront cependant acceptées jusqu'au 2 Juillet, date de réception au siège du CNRS.).

Le "COURRIER DU CNRS" joint à la feuille de paie de mai informera les agents de leur situation au regard de leur inscription sur les listes électorales.

En tout état de cause si au 20 Mai vous n'aviez pas encore reçu votre décision de titularisation nous vous invitons à vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale déposée auprès des AD (à partir du 17 Juin). Dans la négative, adressez une demande d'inscription à Mr LEFORT 15, Quai Anatole France 75700 PARIS, en n'oubliant pas d'en communiquer un double au siège du Syndicat, 57, av. d'Italie 75013 PARIS.

LA DATE LIMITE de dépôt des listes de candidats est le 7 juillet. C'est la Commission Exécutive convoquée pour le 20 Juin qui établira la nôtre. Nous vous invitons à nous faire parvenir rapidement votre candidature.

Le dépouillement ayant lieu le 16 septembre, les CAP devraient pouvoir se tenir avant la fin Septembre.

L'APPEL DES CENT
 APPELLE
 TOUS CEUX
 QUI REFUSENT
 DE SE
 LAISSER
 ENTRAINER
 VERS
 LE SUICIDE
 COLLECTIF,
 A SE
 RENCONTRER.

Il est réconfortant d'observer avec quelle hauteur de vue et d'esprit progressiste la plupart des scientifiques des différents pays ont réagi au tragique accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

C'est tout d'abord un sentiment de solidarité envers les victimes de ce malheur qui s'est exprimé, puis le souhait de savoir comment et pourquoi cette catastrophe s'est produite afin qu'elle ne se renouvelle pas ailleurs et que l'expérience soit utile à tous.

Enfin, ils ont réaffirmé avec force l'intérêt que présente la coopération scientifique internationale pour maîtriser toujours mieux les nouvelles technologies au service des peuples et de la paix.

Quel contraste avec la petitesse d'esprit de ceux qui n'ont vu dans ce drame que l'occasion d'affoler l'opinion publique à des fins partisans, dans l'espoir plus ou moins avoué d'accréditer l'idée qu'il faut laisser aux seuls militaires le soin de s'occuper du "nucléaire".

Ce genre de spéculations manifestement destinées à compromettre la recherche et la concertation scientifique internationale à des fins civiles, pacifiques, tournées vers le progrès social, portent en fait de l'eau au moulin des protagonistes de la course aux armements et singulièrement à ceux d'entre eux qui projettent de l'étendre à l'espace sous le contrôle exclusif de quelques militaires.

Mais en brandissant le péril nucléaire, ces agitateurs n'ont-ils pas, à leur corps défendant, contribué à élever la conscience du danger que l'accumulation des armes de destruction massive fait courir à l'humanité ?

Imaginons, en effet, ce qui arriverait si une défaillance technique ou humaine du genre de celle qui vient de se produire dans une centrale nucléaire survenait dans l'un des nombreux arsenaux où sont stockées des bombes H en nombre toujours plus élevé.

Ce ne serait pas une légère augmentation de radioactivité d'un nuage qui serait à déplorer, mais une déflagration nucléaire en chaîne dont les conséquences pour la vie sur la planète pourraient être irréversibles.

Ainsi, même sans que la guerre nucléaire qui reste un danger permanent et réel ne précipite le monde dans l'apocalypse de l'hiver nucléaire, nous sommes à tous moments à la merci d'un incident fatal.

C'est avec la volonté de stopper cet enchaînement démentiel et d'inverser l'actuel processus de surarmement que l'Appel des Cent a décidé d'organiser le 15 Juin à Paris, un Festival de la paix où pourront se rencontrer et s'exprimer d'une même voix, sans distinction d'âge, de race, de sensibilité, de position sociale, toutes celles et tous ceux qui refusent de se laisser entraîner vers le suicide collectif.

Loin de nous l'idée de cultiver la panique en exagérant les dangers qui nous menacent, nous nous adressons à la raison, nous faisons appel à la lucidité, nous avons confiance en la capacité de notre peuple et de tous les peuples du monde d'imposer leur volonté pacifique, en agissant pour que soit respecté le droit de l'homme le plus sacré : le droit à la vie.

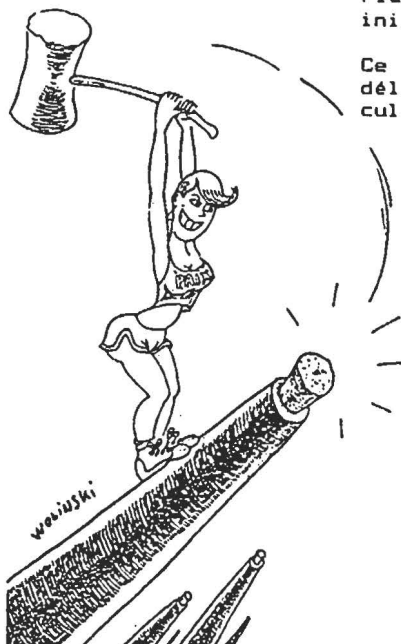
Voilà pourquoi, nous pensons que dans le mois qui nous sépare du 15 Juin, rien n'est plus important que de contribuer à assurer le succès de cette initiative pacifique.

Ce carrefour international de la paix auquel participeront de nombreuses délégations des divers mouvements pacifistes du monde sera le point culminant de l'année internationale de la paix en France.

Le rendez-vous à ne pas manquer !

Georges SEGUY.

**Brintemps
de la Paix**



O. N. U.

1986 - année
internationale
de la paix



**APPEL
DES CENT FESTIVAL
POUR LA PAIX
Paris 15 Juin 1986**
 BOIS DE VINCENNES - PELOUSE DEREUILLY

A propos
de
Tchernobyl

Les débats plus ou moins clairs auxquels on assiste à propos de cet accident nucléaire détournent l'attention du public des vraies questions .

On aurait pu s'attendre à ce qu'un accident, au-delà de l'émotion très normale, suscite une réaction de solidarité, une information de l'opinion qui permette l'accès à la connaissance, à une meilleure compréhension !

En effet, l'utilisation des technologies, avancées, ou non, est un problème de société ; la démocratie consiste à en favoriser l'appréciation la plus correcte possible.

Force est de constater que les informations les moins vérifiées, voire les plus alarmistes ont été largement développées, que les autorités françaises se sont réfugiées dans la cachotterie et l'ostracisme politico-économique : la radio-activité serait à l'Est et pas à l'Ouest.

Nous protestons contre la pratique qui consiste à cacher, y compris aux scientifiques, la réalité des mesures effectuées. S'il semble réaliste de considérer que des mesures de protection sanitaire ne soient pas indispensables, on ne peut accepter qu'en France la radio-activité artificielle produite par des accidents individuels ou des explosions nucléaires expérimentales (les mêmes radio-éléments dans les deux cas) soit tenue secrète.

Il ne s'agit pas seulement d'exiger la "transparence" sur Tchernobyl comme le Gouvernement Français s'en inquiète avec retard sans pour autant montrer l'exemple, mais aussi d'exiger une action réelle des pouvoirs publics en matière de risques technologiques en France même

Les coups portés à la Recherche, la manie du secret du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI, qui dépend de l'INSERM) n'augurent pas favorablement l'avenir.

Le SNTRS-CGT appelle les scientifiques et l'opinion à la vigilance et à l'action en faveur du développement de la Recherche et de la démocratie.

La France ne progressera pas en accusant les autres dans des domaines où elle-même n'est pas à priori exemplaire. La maîtrise de l'utilisation des technologies appelle une Recherche à la hauteur des besoins et une meilleure coopération internationale.

Enfin cet accident rappelle l'urgence du désarmement nucléaire.

Le SNTRS-CGT appelle les travailleurs de la recherche à participer massivement au rassemblement du 15 Juin à l'initiative de l'Appel des Cent.

PARIS, le 13 MAI 1986.

DECLARATION

DU

BUREAU

NATIONAL

Le Lundi 28 Avril se tenait, à l'Université Lille I une réunion syndicale présidée par la Secrétaire Générale de l'UGFF-CGT. L'ensemble des personnels du Campus, (Université et CNRS) avait été invité à y participer par le Syndicat des Personnels de l'Enseignement Supérieur et des Bibliothèques CGT de Lille I.

Alors que notre camarade Gérard PONCHEL, Secrétaire de la section SNTRS-CGT de Lille, Secrétaire Régional et Membre de notre Commission Exécutive, s'appretait à assister à la réunion, le Secrétaire de la section SPESB-CGT de Lille I l'en a expulsé par la force.

Le SNTRS-CGT condamne de tels procédés totalement anti-démocratiques et étrangers aux règles de vie de la CGT et s'étonne que ni Thérèse HIRSZBERG, ni Jean-Louis PERRIER (Secrétaire Général de l'UGFF-CGT Nord) n'aient cru devoir s'y opposer ni les condamner alors qu'ils ont été sollicités dans ce sens.

Rien ne peut excuser le recours à la violence physique comme substitut à la discussion, surtout au moment où il est question de développer l'activité syndicale, et de réfléchir notamment à l'évolution de ses structures.

Le dernier congrès de l'UGFF dont les travaux constituent la règle applicable par tous a préféré le cadre d'une réflexion collective à celui de décisions volontaristes.

Le SNTRS-CGT a milité en ce sens et s'efforce de tenir toute sa place dans l'approfondissement de cette réflexion.

Il invite ses adhérents à poursuivre leur travail de conviction partout où ce sera nécessaire. Ils contribueront ainsi au renforcement de la CGT comme au rassemblement le plus large des personnels pour le succès de leurs revendications.

PARIS, le 28 Avril 1986.

*A propos
d'un suicide
intolérable !*